#

* Date : 06-03-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013707889
* Author :

Tribunal de première instance de Mons

Mons, l'an deux mille treize, le vingt-six février.

Suivant acte dressé au greffe du tribunal de ce siège,

A COMPARU :

Maître HAENECOUR, Sophie, avocate à 7000 Mons, rue des Marcottes 30, porteur d'une procuration spéciale sous seing privé à lui donnée à Mons, le 12 février 2013, par :

Maître VAN KERCKHOVEN, Luc, avocat à 7000 Mons, rue des Marcottes 30, agissant en sa qualité d'administrateur provisoire des biens de :

Madame BRIGODE, Marcelle Elsa Ghislaine Renelde, née à Maurage le 7 juillet 1955, domiciliée à 7321 Blaton, rue d'Ellezelles 57, « Home New Beaugency » .

Maître VAN KERCKHOVEN, Luc, ès dites qualités, désigné à cette fonction par ordonnance prononcée le 18 février 2005, par Monsieur le juge de paix du premier canton de Mons, et dûment habilité aux fins des présentes par ordonnance de Monsieur le juge de paix du canton de Péruwelz-Leuze-en-Hainaut, en date du 28 janvier 2013, que nous annexons, ce jour, au présent acte en copie conforme.

Procuration non légalisée que nous annexons, ce jour, au présent acte.

La comparante, agissant comme dit ci-dessus, nous a déclaré ACCEPTER SOUS BENEFICE D'INVENTAIRE LA SUCCESSION DE LOTH, Marie-Thérèse Emilie Ghislaine Renelde, née à Strépy-Bracquegnies le 19 juillet 1928, en son vivant domiciliée à SOIGNIES, rue de la Station 22, et décédée le 2 juillet 2012 à Soignies.

Les créanciers et les légataires sont invités à faire connaître par avis recommandé leurs droits dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.

Cet avis doit être adressé à Maître BRICOUT, Xavier, notaire de résidence à 7060 Soignies, rue Henry Leroy 13.

Le greffier délégué, (signé) C. Sebret.